



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 25 mars 2005

Séance ouverte à 20 h 15.

Présents : -Pour la municipalité : M. Martinon (Maire).
-Pour les parents : Mes Dumas, Dougère, Cottancin, Techens (Titulaires),
Me Bonnet (suppléante).
-Pour les enseignants : Mes Guyot, Robert (PE2) ; M. Bellynck, Amblard, Faverai,
Lagrange (Directeur).
-Dden : M. Jolivet (suppléant Me Roger).
Excusés : - M. Malet (Adjoint), M. Sachon (Responsable services techniques).

Ordre du jour :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école. | <i>Pour modification</i> |
| 2- Questions des représentants des parents. | <i>Pour information</i> |
| 3- Projet d'école 04/08. | <i>Pour consultation et accord</i> |
| 4- Budget municipal 2005 : subventions. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 5- Coopérative scolaire. | <i>Pour information</i> |
| 6- Projets : classe transplantée, sorties scolaires | <i>Pour consultation et accord</i> |

Préambule :

- Me Guyot assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes au dernier conseil d'école **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 05 novembre 2004.**
- M. Lagrange propose d'inscrire exceptionnellement des points supplémentaires à l'ordre du jour. Aucun point n'étant rajouté, l'ordre du jour reste en l'état

1-Règlement intérieur de l'école :

Le nouveau règlement départemental étant paru, il est proposé aux membres du conseil de lire l'article 3.3 de ce règlement qui traite de la nouvelle loi sur la laïcité :

Article 3.3 – Application du principe de laïcité

Conformément aux dispositions de l'article L 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent le directeur organise un dialogue avec l'élève et les personnes responsables de l'enfant.

Si le dialogue n'aboutit pas, la situation doit être soumise à l'équipe éducative définie par l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.

S'il n'est toujours pas possible d'obtenir le respect de l'article L 141-5-1 du code de l'éducation, la procédure prévue aux paragraphes 3.2.1 pour l'école élémentaire est alors mise en œuvre.

La circulaire N° 2004-084 du 18 mai 2004 précise également que les élèves doivent assister à l'ensemble des enseignements sans pouvoir refuser ceux qui leur paraissent contraires à leurs convictions.

Après reprise du règlement intérieur de l'école, il est proposé de rajouter un article (n°16, le n°16 actuel devenant 17) reprenant **les paragraphes 1,2 et 5 de l'article 3.3 (en caractères gras ci-dessus).**

M. Martinon propose de faire référence à cet article dans le nouveau règlement intérieur.

Il est décidé à l'unanimité de rajouter ce nouvel article au premier conseil d'école de l'année scolaire 2005-2006. Pour autant cet article s'applique depuis la parution du règlement départemental.

M. Lagrange rappelle que ce dernier est disponible, consultable à l'école et donné à tout parent qui en fait la demande.

2- Questions des représentants des parents.:

Les représentants des parents font remarquer que les arts plastiques (appelés « arts visuels » depuis les derniers programmes officiels) ne figurent pas explicitement dans le projet d'école. Ils se demandent quelle en est la raison. Les enseignants proposent de répondre à cette question au point 3 de l'ordre du jour.

Les parents demandent aussi que les communications concernant les absences et remplacements des enseignants soient plus efficaces. Les enseignants précisent qu'ils font au mieux et au plus vite pour tenir les parents informés, en gardant le souci de préserver la vie privée de chacun. Pour autant, le manque de remplaçants, le manque d'informations parfois sur la durée des congés, la fonction des remplaçants (nommés par l'IEN de Grézieu ou l'IA de Lyon) font qu'il est difficile, même pour les enseignants de l'école, de savoir rapidement ce qu'il adviendra durant le premier jour, voire plus, d'absence. **En tout état de cause, les parents sont informés au fur et à mesure des informations officielles en possession de l'équipe enseignante.**

3- Projet d'école 04/08.

Le nouveau projet d'école est élaboré **pour 4 années** : 3 ans de mise en œuvre et 1 année de bilan/préparation du projet suivant.

Il a été élaboré **en concertation avec l'école maternelle et comporte des bases de travail et de réflexions communes**. Le projet d'école a pour but de **mettre en place un travail cohérent et concerté pour améliorer l'acquisition de compétences qui apparaissent fragiles**. Cela explique que toutes les matières et compétences ne figurent pas nécessairement dans le projet d'école : elles sont néanmoins prises en compte et travaillées normalement dans le cadre de l'application des nouveaux programmes (réponse au questionnement des parents, point 2 de l'ordre du jour).

Au vu de la situation initiale de l'école et de la reprise des résultats aux évaluations passées en ce2 et 6^{ème} (le collège ayant eu des soucis informatiques, les résultats des 6^{ème} n'ont pu être correctement utilisés) certains points « faibles » ont été pointés et définis comme « axes prioritaires de travail » :

- **La résolution des situations problèmes**
- **La production d'écrits**
- **La conception du monde réel**

Des projets concertés vont donc être mis en place durant les trois prochaines années pour améliorer significativement les compétences des enfants sur ces points. Pour autant les précédents projets d'école ne sont pas enterrés et le travail fait sera poursuivi.

Entre autres projets prévus sur les années à venir, les enseignants présentent plus précisément le projet **Coemenius**, figurant dans le projet. M. Amblard prend la parole.

Le projet Coemenius est un projet organisé et financé par l'Union Européenne. Il a pour but d'échanger des pratiques pédagogiques entre enseignants de différents pays de l'Union ou candidats à l'Union, de les faire se rencontrer et d'apporter un soutien financier à des réalisations communes. Il nécessite la collaboration d'au moins trois écoles de pays différents.

L'école des Sources, souhaitant s'investir dans un tel projet, a pris contact avec **l'ASLEC** (association savignoise) afin d'entrer en contact avec des écoles roumaines et allemandes : une réunion aura lieu d'ici la fin de l'année. M. Amblard propose de trouver aussi une école italienne et espagnole pour étoffer les contacts.

Suite à une question des représentants des parents, il est précisé qu'il n'y a pas d'échanges « directs » prévus (voyages, accueil d'enfant des autres écoles) entre les enfants, mais que la collaboration entre les enseignants entraîne inévitablement un contact régulier entre les enfants des différentes écoles et plus suivant la volonté de chaque enseignant.

Ce projet peut permettre aussi l'intervention d'un étudiant étranger dans l'école pour une durée de plusieurs mois.

Me Dougère demande s'il est possible de voir différentes langues enseignées à l'école. L'équipe enseignante rappelle que, actuellement, seules les langues enseignées en tant que 1^{ère} langue au collège de secteur peuvent être

enseignées en élémentaire donc : anglais ou allemand pour le collège de L'Arbresle. Les enseignants précisent qu'une demande d'enseignement de l'espagnol (assuré par M. Amblard), a été faite en début d'année à notre hiérarchie et refusée.

Le Conseil donne son accord pour la mise en œuvre du projet d'école 04/08.

4- Budget municipal 2005 : subventions.

Les crédits alloués par la municipalité ont augmenté de 2 % cette année, ils s'élèvent à **77,90 € par enfant soit 9 269,79 € pour l'école élémentaire sur la base de 119 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2004.**

A cela s'ajoutent **une subvention allouée à l'APE de 14,36 € par élève**, la mise à disposition d'un **photocopieur (nouveau depuis le début de l'année) et des locaux municipaux quand nécessaire.**

Depuis le dernier conseil d'école, certains travaux ont été effectués :

- **Les bouches de WC ont été obstruées : il n'y a plus d'odeurs depuis.**
- **Les étagères de la BCD ont été déplacées pour permettre la modification de celle-ci en centre multimédias.**
- **Des crochets ont été installés dans chaque classe pour l'utilisation d'un écran mural.**

Les enseignants remercie la municipalité pour tous ces efforts et pour l'intérêt qu'elle porte à leurs idées et projets. Ils se félicitent de cette collaboration et souhaitent qu'elle se renforce dans l'avenir.

Pour l'année civile qui vient et en prévision du prochain vote du budget 2005, les enseignants proposent que la municipalité étudie les demandes suivantes :

- **La construction d'un préau extérieur. M. Lagrange précise que M. Malet avait remis l'étude de ce projet à l'année prochaine mais était tout à fait conscient de l'importance de cette demande.**
- **La mise en réseau des 7 ordinateurs de la BCD et de l'ordinateur du bureau de M. Lagrange. Des devis ont été envoyés en mairie pour étude. M. Martinon précise que la municipalité est en possession de toutes les informations et que ce projet sera soumis au vote le 29 mars prochain.**
- **Des tracés dans la cour (terrains de sport et de jeux). M. Lagrange s'engage à faire parvenir les plans le plus rapidement possible.**
- **L'installation de panneaux d'affichage dans les couloirs de l'école.**
- **L'utilisation de la salle pluri-disciplinaire en tant que salle d'arts visuels pose le problème du ménage. Les enseignants souhaitent que la question soit soulevée pour optimiser l'utilisation de cette salle.**

M. Martinon note toutes ces demandes. Il précise de plus que le remplacement des carreaux des petits préaux se fera comme prévu cette année mais peut-être pas avant les grandes vacances.

De plus, M. Martinon informe le conseil d'école que **la municipalité met à disposition de l'école le personnel communal le lundi de pentecôte, journée travaillée.**

Il demande de plus si l'école peut participer aux célébrations du 8 mai 1945, soit en chantant soit en lisant un texte. Les enseignants **proposent que des enfants volontaires chantent lors de cette cérémonie « l'hymne européen ».** M. le Maire n'y voit pas d'inconvénients et précise que la cérémonie débutera à 9 h 45.

M. Bellynck soumet au conseil la création et l'animation d'un club d'échecs hors temps scolaire (pendant la cantine ou après 16 h 30) pour éventuellement mener les enfants vers une compétition scolaire. M. Lagrange précise que dans le cas où une telle activité se créerait, elle dépendrait totalement soit de la mairie soit d'une association (restaurant scolaire, ape, cap jeune, etc.) et que l'intervention à l'école dans le cadre de ce projet ne pourrait se faire qu'après signature d'une convention et agrément par l'inspecteur de l'intervenant.

Partant de ce principe, M. Lagrange informe le conseil qu'il bénéficiera l'année prochaine d'un ¼ de décharge et que dans ce cadre, il pourrait utiliser une demi-journée pour permettre l'installation d'ateliers décroisonnés, les échecs pouvant être l'un de ceux-ci.

5- Coopérative scolaire.

Rappel : la coopérative scolaire a pour but de permettre aux enseignants et aux enfants de gérer ensemble et légalement une somme d'argent dans chaque classe et à l'école pour l'achat de petits matériels communs, l'achat et l'entretien d'animaux, l'organisation de goûters, etc. Ses buts et son utilisation ne sont pas les mêmes que l'APE, qui s'occupe plus spécifiquement du financement des sorties culturelles et éventuellement de l'achat de gros matériel.

Cette année, une cotisation **de 2 €, donnée à titre indicatif et non obligatoire**, a été demandée aux familles. **L'école a reçu 52,34 € pour 90 familles.** Les membres de la coopérative remercient les parents qui ont cotisé et espèrent une participation, même symbolique, plus importante l'année prochaine. **Ils rappellent que chaque parent est membre de cette coopérative de par le paiement de la cotisation à l'OCCE du Rhône pour leur enfant.**

Que fait la coopérative ?

- **Elle gère et reverse aux organismes concernés la participation de 1,50 € par enfant pour chaque sortie organisée à l'école (le reste est pris en charge par l'APE).**
- **Elle gère et reverse à l'USEP les cotisations.**
- **Elle permet à chaque classe de disposer de 80 € cette année pour les achats précisés plus haut.**
- **Elle organise des ventes (photos, stands aux manifestations de l'APE, brioches, etc.) pour disposer d'argent pour l'année suivante.**
- **Elle gère les initiatives humanitaires et reverse aux organismes les sommes récoltées (Asie).**

Actuellement, le solde sur le compte de la coopérative scolaire est de **582 €**. M. Lagrange fera passer un bilan écrit de l'exercice 2004/2005 avec le compte-rendu du dernier conseil d'école.

6- Projets : classe transplantée, sorties scolaires.

La classe transplantée organisée par M. Amblard se déroulera **du 13 au 17 juin 2005**. Le dossier vient d'être envoyé à l'inspecteur pour approbation. Le thème de cette classe sera escalade et arts du cirque.

Le financement est assuré par la municipalité (2 580 €), l'APE (1 000 €) et les parents (130 €/enfant).

Parallèlement, M. Amblard et les parents de CM1 organisent pendant 7 semaines, chaque vendredi, une vente de pizzas, brioches ou lasagnes. A l'heure actuelle, ces ventes ont permis de ramener la participation des parents à ~100 €. L'APE a accepté de gérer l'argent de ces ventes et **20 % des bénéfices** devraient être conservés pour l'organisation future de classe transplantée. **Les enseignants remercient les parents de CM1 pour ce bel exemple de solidarité ainsi que l'APE pour tous les efforts et l'aide qu'elle fournit pour permettre aux enseignants et aux enfants de réaliser leurs projets.**

Cette année, les CP et CE1 visiteront le Parc des Oiseaux à Villard les Dombes le 30 mai (coût : ~22 €/enfant) ; les CE2 iront au Musée Gallo-romain et à Saint-Jean le 28 juin ; les CM2 n'ont pas encore fixé de sortie mais pensent aller au Planétarium.

Dans l'année, toutes les classes sont allées au cinéma à Sain-Bel : CP et CE1 : 2 fois, CE2 : 3 fois, CM1 : 4 fois, CM2 : 1 fois.

Les projets pour l'année prochaine : M. Lagrange partirait en classe transplantée avec les ce1. Le but étant de faire partir au moins une fois dans sa scolarité chaque classe d'âge, M. Bellyneck partirait avec les CM2 dans deux ans.

La séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire de séance :

Le président :